

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2022</u>	<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	5	23 000 873	37 184 571	37 184 571
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	519 146 104	502 518 820	502 518 820
Portefeuille-titres commercial	7	51 056 567	71 007 254	71 007 254
Portefeuille d'investissement	8	28 897 146	20 276 081 (*)	19 574 401
Valeurs Immobilisées	9	8 858 652	8 209 945	8 209 945
Autres actifs		12 645 392	9 335 548	9 335 548
TOTAL DES ACTIFS		<u>643 604 734</u>	<u>648 532 219</u>	<u>647 830 539</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2022</u>	<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié
Dettes envers la clientèle	10	5 394 840	7 604 347	7 604 347
Emprunts et dettes rattachées	11	451 327 448	463 174 817	463 174 817
Fournisseurs et comptes rattachés		57 333 134	56 033 661	56 033 661
Autres passifs		11 965 610	12 049 227 (*)	11 347 547
TOTAL DES PASSIFS		<u>526 021 032</u>	<u>538 862 052</u>	<u>538 160 372</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>506</u>	<u>500</u>	<u>500</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		78 849 098	72 612 290	72 612 290
Actions propres		(3 495 588)	(3 497 108)	(3 497 108)
Résultat consolidé		17 229 686	15 554 485	15 554 485
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>117 583 196</u>	<u>109 669 667</u>	<u>109 669 667</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>643 604 734</u>	<u>648 532 219</u>	<u>647 830 539</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2022

(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		105 653 525	117 616 353
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	14 665 863	23 055 125
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	89 987 662	93 561 228
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		391 555 814	387 305 999
Cautions Reçues	30- B- 1	255 453 830	249 459 750
Garanties Reçues	30- B- 2	26 660 966	30 320 128
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	109 441 018	107 526 121
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		-	5 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés		-	5 000 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	75 033 170	68 697 636
Intérêts et charges assimilées	15	(38 403 128)	(36 303 561)
Produits des placements	16	5 492 546	4 181 794
Autres produits d'exploitation		553 127	542 099
Produit net		<u><u>42 675 715</u></u>	<u><u>37 117 968</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	7 640 511	6 856 667
Dotations aux amortissements		551 320	554 082
Autres charges d'exploitation	18	3 683 942	4 296 355
Total des charges d'exploitation		<u><u>11 875 773</u></u>	<u><u>11 707 104</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>30 799 942</u></u>	<u><u>25 410 864</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	6 645 432	5 058 027
Dotations nettes aux autres provisions	20	1 352 500	674 470
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>22 802 010</u></u>	<u><u>19 678 367</u></u>
Autres gains ordinaires	21	238 312	75 062
Autres pertes ordinaires	22	(505)	(1 494)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u><u>23 039 817</u></u>	<u><u>19 751 935</u></u>
Impôts exigibles		(5 213 946)	(3 868 205)
Contribution sociale de solidarité		(596 154)	(329 218)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u><u>17 229 718</u></u>	<u><u>15 554 511</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u><u>17 229 718</u></u>	<u><u>15 554 511</u></u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(32)	(26)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u><u>17 229 686</u></u>	<u><u>15 554 485</u></u>
Résultat par action		3,612	3,261

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	414 225 762	370 054 659
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(355 746 084)	(287 227 862)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(11 735 296)	(9 647 443)
Intérêts payés	25	(38 384 483)	(37 722 602)
Impôts et taxes payés		(13 398 503)	(16 642 199)
Placements monétaires		19 950 687	(3 060 719)
Autres flux liés à l'exploitation		(4 739 342)	7 425 772
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		10 172 742	23 179 605
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 248 716)	(381 552)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	52 258	72 198
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(13 704 305)	(2 770 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	11 013 022	7 950 867
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 887 742)	4 871 512
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	1 950	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(6 721)
Dividendes et autres distributions	29	(9 317 877)	(8 831 787)
Encaissements provenant des emprunts	11	148 500 000	212 080 227
Remboursements d'emprunts	11	(159 652 772)	(202 821 435)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(20 468 699)	420 284
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	5	37 184 571	8 713 169
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	23 000 873	37 184 571

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation du groupe****1.1. Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.050.000, divisé en 1.050.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.049.937 titres sur les 1.050.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.049.937	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.

- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS).

Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*

- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » prévu au niveau de la circulaire 2023-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries agroalimentaires	2,25%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	2,25%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	3,25%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la

circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

4-11 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2022, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2021 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2022	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(701 680)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi la rubrique portefeuille d'investissement, sous la rubrique autres passifs
Autres passifs	70 680	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi la rubrique portefeuille d'investissement, sous la rubrique autres passifs

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Banques	22 874 840	37 050 294
Caisses	126 034	134 277
Total	23 000 873	37 184 571

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances sur contrats mis en force	557 837 373	535 689 927
Encours financiers	520 859 949	498 359 796
Impayés	39 889 997	36 921 454
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	160 188	3 428 278
Intérêts échus différés	(3 072 762)	(3 019 601)
Créances sur contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
Total brut des créances de leasing	558 424 023	537 653 954
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(10 505 156)	(11 987 858)
Provisions pour dépréciation des impayés	(15 740 710)	(13 970 253)
Provisions additionnelles	(128 400)	-
Provisions collectives	(8 131 000)	(5 473 000)
Produits réservés	(4 772 652)	(3 704 022)
Total net des créances de leasing	519 146 104	502 518 820

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	500 323 822
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	306 470 815
- Relocations et transferts	16 773 675
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(264 294 566)
- Cessions à la valeur résiduelle	(3 059)
- Cessions anticipées	(23 955 397)
- Radiation des créances	(1 107 106)
- Relocations et transferts	(12 761 583)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	521 446 600

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	260 355 616	252 190 428
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	359 597 183	342 953 102
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 575 498	2 655 883
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>623 528 297</u>	<u>597 799 413</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 307 135	57 571 786
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	51 749 086	49 772 466
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	384 797	181 869
Total des produits financiers non acquis	<u>109 441 018</u>	<u>107 526 121</u>
- Valeurs résiduelles	28 443	62 065
- Contrats suspendus	6 744 228	8 024 438
- Contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
<u>Encours des contrats</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Bâtiment et travaux publics	34 934 303	36 683 599
Industrie	58 434 896	60 816 266
Tourisme	139 219 785	102 476 548
Commerces et services	215 734 428	229 925 592
Agriculture	73 123 188	70 421 816
<u>Total</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Equipements	37 487 764	41 681 643
Matériel roulant	425 044 218	395 279 793
Matériel spécifique	8 461	29 069
<u>Sous Total</u>	<u>462 540 443</u>	<u>436 990 505</u>
Immobilier	58 906 157	63 333 316
<u>Total</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<u>Clients ordinaires (1)</u>	32 600 896	26 360 273
Inférieur à 1 mois	12 336 297	12 610 046
Entre 1 et 3 mois	9 086 895	8 160 261
Entre 3 et 6 mois	3 837 723	1 076 727
Entre 6 mois et 1 année	3 276 538	1 173 697
Supérieur à 1 année	4 063 444	3 339 544
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 289 101	10 561 181
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>39 889 997</u>	<u>36 921 454</u>

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 634 980	87 369 725	2 490 258	2 288 139	22 076 849	520 859 949
Impayés	3 683 180	12 616 369	1 002 995	1 260 413	21 327 040	39 889 997
Contrats en instance de mise en force	586 650	-	-	-	-	586 650
CREANCES LEASING	410 904 810	99 986 093	3 493 253	3 548 551	43 403 889	561 336 596
Avances reçues (*)	(4 852 324)	(25)	-	-	(537 416)	(5 389 765)
ENCOURS GLOBAL	406 052 486	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	555 946 831
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 665 863	-	-	-	-	14 665 863
TOTAL ENGAGEMENTS	420 718 349	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	570 612 694
Produits réservés	-	-	(216 494)	(277 947)	(4 278 211)	(4 772 652)
Provisions sur encours financiers	-	-	(893)	(97 579)	(10 406 685)	(10 505 156)
Provisions sur impayés	-	-	(26 038)	(339 930)	(15 374 742)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(128 400)	(128 400)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(243 425)	(715 456)	(30 188 038)	(31 146 919)
ENGAGEMENTS NETS	420 718 349	99 986 068	3 249 827	2 833 096	12 678 434	539 465 775
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,62%	7,51%	
			8,75%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2021			6,52%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,97%	20,16%	70,42%	
			62,41%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2021			82,30%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Certificats de dépôt	51 000 000	71 000 000
Actions SICAV	56 567	7 254
<u>Total</u>	<u>51 056 567</u>	<u>71 007 254</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	425	130,602	55 506
SICAV PATRIMOINE	7	151,566	1 061
<u>Total</u>			<u>56 567</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
		*
Titres immobilisés	33 342 999	24 059 834
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>33 344 999</u>	<u>24 061 834</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>32 344 999</u>	<u>23 061 834</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 447 853)	(2 785 753)
<u>Montant net</u>	<u>28 897 146</u>	<u>20 276 081</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2021	24 059 834	23 059 834	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	15 931	15 931	-
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	1 857 000	1 857 000	-
BVMT	25 374	25 374	-
- Société SNR	2 250 000	2 250 000	-
- Société MAS METAL	5 500 000	5 500 000	-
- Société SITEL	500 000	500 000	-
- Société HOR	3 556 000	3 556 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	13 704 305	13 704 305	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société SH CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société TUNIFRIES	253 500	253 500	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société LA GRIFFE	134 380	134 380	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société HOR	166 660	166 660	-
Total des cessions de l'exercice	4 421 140	4 421 140	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2022</u>	<u>33 342 999</u>	<u>32 342 999</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2022 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	77 284	4,495	5,000	347 364	-	de 2001 à 2022	3,66%
* BVMT	45 644	10,018	10,000	457 242	-	de 1999 à 2022	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88% *
* Société MAS EXPORT	1 400	100,000	100,000	140 000	-	2018	9,89%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	140 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* Société POLYBAT	730 000	1,000	1,000	730 000	-	2018	10,00%
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	23 800	100,000	100,000	2 380 000	-	2018 et 2021	18,42%
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	31 340	10,000	10,000	313 400	-	2019	19,96%
* Société Industrielle Engrais du Sud	530 000	1,000	1,000	530 000	-	2019	20,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
* Société SNR RECYCLIN	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2021 et 2022	48,39% *
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000	-	2022	31,98% *
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000	-	2022	8,06%
* Société HOR	355 600	10,000	10,000	3 556 000	-	2022	43,18% *
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				1 857 000			
				33 342 999	3 447 853		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	387 267	9 001			396 267	359 118	14 925			374 043	22 224
Ecart d'acquisition	5%	538 541				538 541	503 779	26 927			530 706	7 835
Immeubles	5,0%	6 847 541	377 816			7 225 356	3 881 417	157 930			4 039 347	3 186 009
Matériel de transport	20,0%	1 211 005		(99 500)		1 111 505	979 029	118 635	(51 407)		1 046 257	65 248
Equipements de bureau	10,0%	553 190	32 151	(3 431)	(4 645)	577 266	398 559	28 911	(2 859)	(4 622)	419 989	157 277
Matériel informatique	33,33%	535 302	76 057	(6 590)		604 769	379 616	87 454	(6 590)		460 480	144 289
Installations générales	10,0%	1 076 464	753 692			1 830 155	519 596	116 538			636 134	1 194 021
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
TOTAUX		15 231 059	1 248 716	(109 521)	(4 645)	16 365 609	7 021 114	551 320	(60 856)	(4 622)	7 506 957	8 858 652

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	5 389 765	7 599 272
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>5 394 840</u>	<u>7 604 347</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques locales	236 106 418	228 293 271
- Banques étrangères	127 934 924	169 776 283
- Emprunts obligataires	16 740 000	35 364 560
- Certificats de dépôt	1 500 000	-
- Certificats de leasing	60 000 000	20 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>442 281 342</u>	<u>453 434 114</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 023 885	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 341 051	4 096 832
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	866 986	1 899 076
- Intérêts courus sur certificats de leasing	839 997	19 672
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(9 477)	(35 762)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(16 336)	(155 078)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	-	(5 941)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 046 106</u>	<u>9 740 703</u>
<u>Total</u>	<u>451 327 448</u>	<u>463 174 817</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 247 241	-	1 077 813	1 169 428	-	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	626 667	-	626 667	-	-	-
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 244 440	-	1 244 440	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	360 440	-	360 440	-	-	-
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 109 485	-	286 825	822 660	512 645	310 015
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	1 238 332	-	990 668	247 664	-	247 664
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	13 333 333	-	6 666 667	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	35 000 000	-	7 000 000	28 000 000	21 000 000	7 000 000
BT (2022/1)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
Amen Bank (1/2022)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
ATB 2022	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Attijari Bank 2022	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	-	12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
Amen Bank (2/2022)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<u>Sous-total</u>			228 293 271	84 000 000	76 186 853	236 106 418	162 412 645	73 693 773

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	1 017 902	-	-	-		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	1 533 334	9 395 289	7 861 956	1 533 333		
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	714 286	-	-	-		
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	6 000 000	1 285 715	-	1 285 715		
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	6 728 999	3 364 501	-	3 364 501		
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	2 658 578	-	-	-		
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	4 164 663	8 329 344	4 164 681	4 164 663		
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	1 794 855	3 589 717	1 794 861	1 794 855		
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	8 400 000	21 000 000	12 600 000	8 400 000		
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	4 812 308	10 827 692	6 015 385	4 812 308		
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890	-		
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	2 087 022	16 696 188	12 522 143	4 174 044		
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	1 929 412	14 470 588	10 611 765	3 858 824		
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	41 841 359	127 934 924	94 546 681	33 388 243		
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 554	84 000 000	118 028 212	364 041 342	257 269 341	107 082 016		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 139 160	-	5 139 160	-	-	-		
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	4 245 400	-	-	-		
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000	3 240 000	-	3 240 000		
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000		
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 364 560	-	18 624 560	16 740 000	7 500 000	9 240 000		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	4 500 000	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
-	4 500 000	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
20 000 000	60 000 000	20 000 000	60 000 000	56 666 667	3 333 333
20 000 000	60 000 000	20 000 000	60 000 000	56 666 667	3 333 333
20 000 000	64 500 000	23 000 000	61 500 000	56 666 667	4 833 333
453 434 114	148 500 000	159 652 772	442 281 342	321 125 993	121 155 349

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(55)	(55)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 25	-
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	63	63
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 7	26
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>506</u>	<u>500</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>32</u>	<u>26</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		42 805 710	38 087 545
- Réserves pour fonds social	(C)	4 053 747	3 608 663
- Dividendes reçus des filiales		429 974	99 994
- Complément d'apport		7 396	6 967
- Actions propres	(D)	(3 495 588)	(3 497 108)
- Résultats reportés		29 052 271	28 309 121
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>100 353 510</u>	<u>94 115 182</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		17 229 718	15 554 511
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(32)	(26)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>17 229 686</u>	<u>15 554 485</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>117 583 196</u>	<u>109 669 667</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 067	4 770 302
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,612	3,261

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108
Cessions de l'exercice	(100)	(1 950)
Compléments d'apport		430
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2022, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	(185 989)	5 203 269			(12 447 280)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)			2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020						(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres								(6 721)		(6 721)
Dividendes reçus des filiales intégrés					99 994	(99 994)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)						(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021									15 554 485	15 554 485
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	(99 994)	6 850 479			(15 554 485)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)			3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021						(9 500 000)				(9 500 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					429 974	(429 974)				-
Cessions d'actions propres							430	1 520		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres						436 810				436 810
Prélèvements sur fonds social				(254 916)						(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022									17 229 686	17 229 686
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	429 974	29 052 271	7 396	(3 495 588)	17 229 686	117 583 196

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts de leasing	70 670 654	63 797 376
- Intérêts de retard	3 274 217	1 846 809
- Autres	2 560 760	2 815 166
Total	76 505 630	68 459 351
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	864 905	969 722
Intérêts de retard antérieurs	535 026	698 199
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 225 893)	(975 219)
Intérêts de retard	(646 498)	(454 417)
Variation des produits réservés	(1 472 460)	238 285
Total des intérêts et des produits de leasing	75 033 170	68 697 636

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	2 167 257	3 936 620
- Intérêts des crédits des banques locales	18 565 618	16 451 770
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 690 916	12 755 981
- Intérêts des autres opérations de financement	4 258 619	2 139 213
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 122 744	1 295 296
Total des charges financières des emprunts	38 805 154	36 578 880
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(428 451)	(339 969)
- Autres charges financières	26 285	63 902
- Pénalités	141	749
Total des autres charges financières	(402 026)	(275 319)
Total général	38 403 128	36 303 561

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	497 522	689 356
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 072 888	1 003 452
- Moins values sur titres SICAV	-	(215 589) (*)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	1 510 963	775 970
- Intérêts des comptes CEA	290 613	324 708
- Autres	2 191 291	2 018 287
- Retenues à la source libératoires	(70 731)	(414 389)
<u>Total</u>	<u>5 492 546</u>	<u>4 181 794</u>

(*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	5 697 078	5 130 979
- Charges connexes aux salaires	275 584	326 112
- Cotisations de sécurité sociales	1 069 925	965 244
- Autres charges sociales	597 924	434 332
<u>Total</u>	<u>7 640 511</u>	<u>6 856 667</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Achat de matières et fournitures	356 875	338 213
<u>Total des achats</u>	<u>356 875</u>	<u>338 213</u>
- Sous-traitance générale	158 903	147 110
- Locations	183 454	148 847
- Entretiens et réparations	423 180	462 871
- Primes d'assurances	62 042	66 787
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>827 580</u>	<u>825 615</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	12 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	823 493	700 698
- Frais de gestion de GO SICAV	7 937	7 946
- Publicités, publications et relations publiques	253 196	232 888
- Déplacements, missions et réceptions	63 569	56 527
- Frais postaux et de télécommunications	152 881	130 892
- Services bancaires et assimilés	96 241	16 970
- Autres services extérieurs	10 128	672
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 419 444</u>	<u>1 176 593</u>
- Jetons de présence	120 000	160 000
- Rémunération du PCA	440 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	30 000	39 000
- Rémunération comité des risques	30 000	39 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>620 000</u>	<u>678 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	175 818	163 192
- T.C.L	195 008	159 677
- Droits d'enregistrements et de timbres	78 256	11 281
- Autres impôts et taxes	10 962	11 783
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>460 044</u>	<u>1 277 933</u>
<u>Total général</u>	<u>3 683 942</u>	<u>4 296 355</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 689 498	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	2 658 000	411 000
- Dotations aux provisions additionnelles	128 400	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 781 983)	(2 998 056)
- Créances radiées	4 023 590	5 110 266
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 619 760)	(4 620 427)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(403 830)	(484 522)
- Encaissement sur créances radiées	(48 482)	(49 547)
Total	6 645 433	5 058 027

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	20 400	54 897
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 027 500	1 077 243
- Dotations aux provisions pour divers risques	670 000	400 000
- Perte suite liquidation de titres de participations	-	40 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(365 400)	(65 620)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(832 050)
- Apurement de comptes d'actifs	-	21 013
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(21 013)
Total	1 352 500	674 470

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 596	34 747
- Apurement de comptes	233 391	38 763
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 325	1 552
Total	238 312	75 062

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	26	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	479	1 494
Total	505	1 494

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Clients et comptes rattachés en début de période	36 921 454	41 637 888
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(39 889 997)	(36 921 454)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(7 599 272)	(4 971 680)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	5 389 765	7 599 272
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 019 601)	(2 875 955)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 072 762	3 019 601
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	3 428 278	2 996 066
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(160 188)	(3 428 278)
- TVA collectée	65 408 560	58 155 419
- TVA collectée sur avances et acomptes	(4 796 505)	(5 471 243)
- Remboursement principal	264 294 566	230 833 540
- Intérêts et produits assimilés de leasing	76 505 631	68 459 351
- Autres produits d'exploitation	553 127	542 099
- Créances virées en pertes	(4 023 590)	(5 110 266)
- Encaissements sur créances radiées	48 482	49 547
- Encours financiers virés en pertes	1 107 106	1 193 622
- Plus/Moins values sur relocation	(4 012 092)	(1 620 688)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	11 937	3 116
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(2 973 118)	(11 937)
- Cessions d'immobilisations à la VR	3 059	2 741
- Cessions anticipées d'immobilisations	23 955 397	15 973 899
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>414 225 762</u>	<u>370 054 659</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	55 672 165	50 974 010
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(57 020 103)	(55 672 165)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(1 002)	(4 502)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	306 470 815	250 967 696
- TVA sur investissements	50 626 169	40 900 428
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	17 290	78 682
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(19 250)	(17 290)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>355 746 084</u>	<u>287 227 862</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	357 104	492 924
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(196 781)	(137 408)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	25 813	196 781
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	41 271	25 062
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(13 875)	(41 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	1 899 076	3 215 273
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(866 986)	(1 899 076)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(4 023 885)	(3 921 904)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	4 096 832	3 218 810
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 341 051)	(4 096 832)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	19 672	1 075 333
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(839 996)	(19 672)
- Intérêts et charges assimilées	38 403 128	36 516 020
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(1 097 744)	(1 295 296)
<u>Intérêts payés</u>	<u>38 384 483</u>	<u>37 722 602</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 248 716	381 552
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 248 716</u>	<u>381 552</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(26)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	48 665	37 450
- Immobilisations mises en rebut	23	1
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	3 596	34 747
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>52 258</u>	<u>72 198</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	9 320 140	6 655 740
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 072 888	1 003 452
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(701 680)	(410 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	1 321 674	701 680
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>11 013 022</u>	<u>7 950 867</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dividendes payés	9 500 000	8 975 000
- Dividendes sur actions propres	(436 810)	(412 132)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 975)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	254 916	268 919
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>9 317 877</u>	<u>8 831 787</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 14.665.863 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 89.987.662 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2022.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 255.453.830 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 26.660.966 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élevaient au 31 Décembre 2022 à 109.441.018 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

NOTE 31 : FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 2.863.823 DT dont 1.140.458 DT de pénalités et de dégager un crédit d'impôt sur les sociétés de 289.040 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, la CIL a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

NOTE 32 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 643.605 KDT, un bénéfice net de 17.230 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 23.001 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 31 relative à la rubrique « faits saillants » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la CIL et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la compagnie a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 558.424 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 34.505 KDT et les agios réservés ont atteint 4.773 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle

interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 21 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA